

Nouveau projet éolien « Centre Manche 2 »

Réunion de restitution – le 11 mai 2022 – BAYEUX

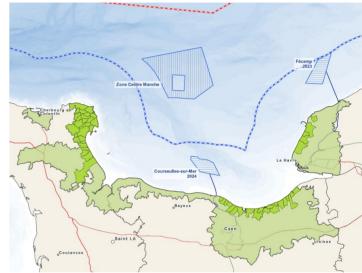


Présentation des garants

Retour sur les modalités de concertation

Communication sur du projet et la concertation

- Distribution de kits de communication aux collectivités (338), parlementaires (18) du périmètre de concertation et les parties prenantes (26)
- Distribution de 40 000 dépliants/coupon T dans les boites aux lettres du périmètre de concertation renforcé
- 437 inscrits à la newsletter (3 messages par semaine)
- Tractage en amont des réunions publiques







Le projet dans la presse

- 75 articles dans la presse locale et nationale
- 30 encarts dans la presse locale annonçant les événements à venir
- 7 sujets audiovisuels

Rencontres sur le territoire

1231 citoyens rencontrés au cours de 29 événements

Coeur de la concertation : **Cherbourg** (5 événements), **Le Havre** (5 événements), **le Val de Saire** (4 événements) et les côtes calvadosiennes (8 événements)



- Réunion publique
- Débat mobile
- A la rencontre des étudiants
- Visite

Les réunions publiques



Les débats mobiles



Les visites













Le site internet



Foliennes en mer

PROJET DE

- 7810 connexions
- 55 questions publiées
- 191 avis publiés
- 3 cahiers d'acteurs publiés
- 21 avis de collectivités territoriales publiés (L121-8-1)

Ce que l'on a entendu

Rappel des objectifs de la concertation

- Expression du public sur la possibilité et les conditions d'installation d'un nouveau projet dans la zone « Centre Manche »
- Expression du public sur l'option préférentielle du Calvados pour le raccordement du parc.
- Présentation de la place du projet dans la politique de transition énergétique de l'État

Le projet





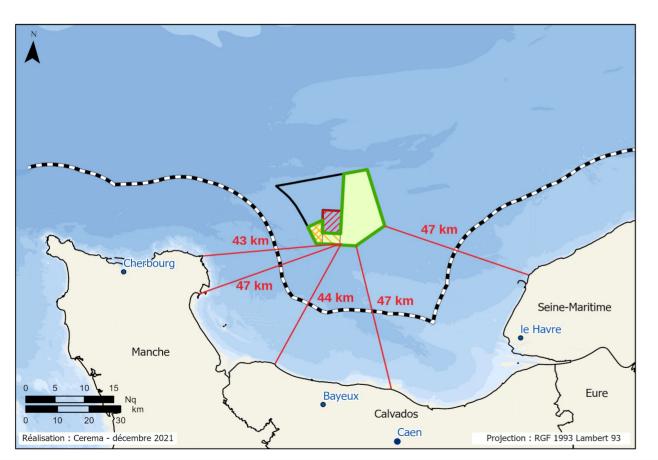
De 75 à 125 éoliennes mesurant entre 250 à 290 m en bout de pale





Au delà des discussions sur son opportunité, peu de discussion sur ces caractéristiques.

La zone préférentielle d'implantation du projet



Zone préférentielle d'implantation de 250 km²

Zone soumise à concertation de 290 km²

Peu d'éléments nouveaux apportés par le public venant remettre en cause la zone préférentielle. Les principales interventions sur le sujet de la localisation portaient sur la zone du premier projet.

La place du projet dans la politique de transition énergétique de l'État

Objectif de la politique : La neutralité Carbone en 2050 + des objectifs intermédiaire



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030

Neutralité carbone d'ici 2050

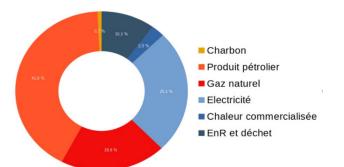


En 2030 : 33 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie

- 40 % pour la production d'électricité
- 38 % pour la consommation finale de chaleur
- 15 % pour consommation finale de carburant
- 10 % pour la consommation de gaz



Réduire la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité d'ici 2035



Priorité de décarboner le mix énergétique

L'urgence climatique, un constat partagé, mais les solutions pour répondre à ce défi ont peu suscité les discussions dans le public.

Peu de réponses des collectivités aux possibilités de tenue de Fresque du Climat

Sélection du lauréat et ses obligations

- Adapter le cahier le charges pour permettre et/ou valoriser les innovations dans le cadre du projet, notamment sur le production de l'hydrogène.
- Réfléchir à la possibilité d'intégrer un critère de sélection relatif à la provenance des matériaux.
- Des critères de sélection quantifiables et objectifs.

Paysage/Patrimoine

- L'inquiétude vis-à-vis des impacts paysagers et la volonté d'un recul complémentaire du parc Centre Manche 1 dans le Val de Saire
- L'inquiétude d'un porter atteinte à l'inscription
 UNESCO des tours de Saint-Vaast dans le Val de Saire
- La demande de précisions concernant le nombre d'éoliennes en mer et leur hauteur (une incertitude du permis enveloppe)

Environnement

- Effets cumulés (souvent analysés sous l'effets de plusieurs parcs éoliens et non de façon globale au regard des activités humaines)
- Oiseaux marins et migrateurs
- Rejet d'aluminium (si anodes sacrificielles)
- Effets des phases de construction, démantèlements

Pêche

- Un besoin d'avoir accès à la connaissance, aux études
 - Études coquilles Saint Jacques
 - Études vulgarisées

- Avoir la certitude que les espèces halieutiques ne seront pas impactées par ces projets.
- Confirmation que la pêche sera possible dans les parcs éoliens.
 - → lever les doutes



Égalité

Fraternité

Une première réponse nationale



l'Observatoire national de l'éolien en mer

Un point lors de la concertation :

Le colloque environnement

Objet et missions de l'Observatoire

 Regrouper, valoriser et rendre accessibles au plus grand nombre les études et données existantes sur l'éolien en mer, y compris le retour d'expérience des parcs déjà existants à l'étranger.

- Définir et piloter des programmes d'acquisition de connaissances :
 - -effectuer de nouvelles campagnes de mesures sur le milieu marin
 - Améliorer les connaissances des interactions entre les éoliennes et le milieu marin

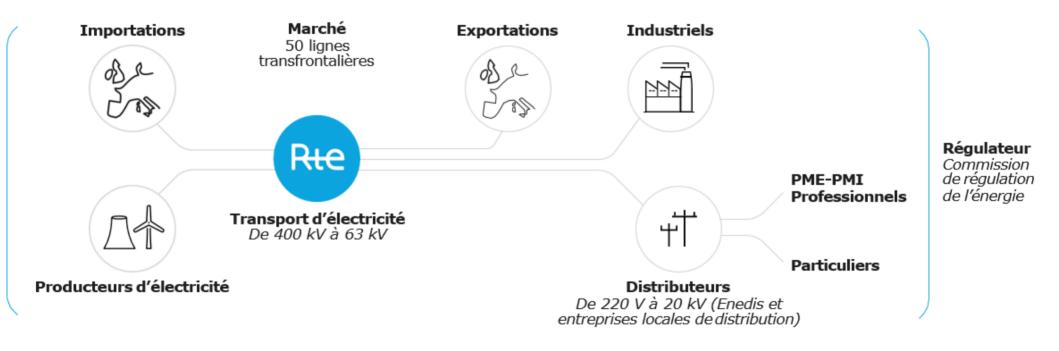
Le colloque environnement

- Beaucoup d'études en cours
- Encore des incertitudes (effets cumulés changement climatique)
- Études et chiffres à manœuvrer avec prudence attention à la vulgarisation

• Études trop tardives ? Mais nécessite des mesures in situ.

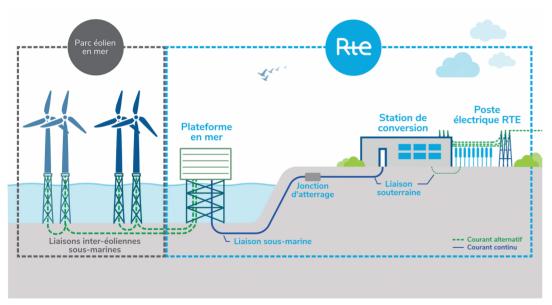
Le raccordement

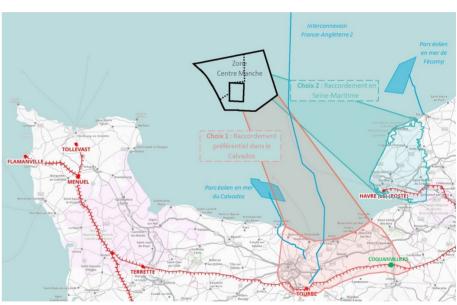
RTE, Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité





Périmètre de RTE







Les évènements spécifiques au raccordement

- Réunion raccordement à Colleville-Montgomery
- Réunion raccordement au Havre
- Atelier raccordement à Cabourg
- Visite du chantier d'atterrage du parc du Calvados



 + Débats mobiles et réunions publiques

Les questions posées

De nombreuses questions ont été posées :

- Sur l'objet technologique : mutualisation des raccordements, avantages du courant continu, caractéristiques des ouvrages
- Sur les aspects environnementaux : viabilité des ouvrages avec la montée des eaux, impacts des ouvrages sur le milieu marin et terrestre
- Sur les modalités de travaux : durée, impact sur la circulation



Expression du public sur la solution préférentielle du Calvados pour le raccordement

- Avoir une attention particulière autour du foncier dans le but de limiter l'artificialisation des sols
- Maximiser l'implantation des ouvrages dans des milieux déjà anthropisés
- Prendre en compte la cohabitation avec les autres usagers de la mer
- Veiller à la protection environnementale et visuelle du littoral (érosion notamment)
- Intérêt à ce que chacun partage les connaissances dont il dispose
- Maîtriser les coûts d'implantation des ouvrages



Un appel **de la communauté urbaine du Havre** pour accueillir le raccordement

La suite

La suite de la concertation

- 16 mai 2022 : Fin officielle de la concertation
- 16 juin 2022 : Bilan de la concertation rédigé par les garants
- 16 août 2022 : Réponse de la maîtrise d'ouvrage
- À partir du 16 août 2022 : Concertation post-participation du public

Suite prévisionnelle du projet

2022

- > Compte-rendu des garants de la concertation et bilan de la CNDP
- > Décision de la ministre en charge de l'énergie sur le projet
- > Désignation par la CNDP d'un garant chargé de veiller à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations

2024 > 2026

- > Étude d'impact par le lauréat et Rte
- > Dépôt des demandes d'autorisation et instruction

2022 > 2023

- > Lancement de la procédure de dialogue concurrentiel par l'État
- > Études techniques et environnementales par l'État et Rte sur la zone de projet d'1 GW et son raccordement
- > Concertation Fontaine pour les ouvrages Rte
- > Choix du lauréat par le Ministre en charge de l'énergie

2026 > 2031

- > Obtention des autorisations
- > Décision d'investissement
- > Contractualisation avec les différents partenaires et sous-traitants
- > Construction du parc et de son raccordement
- > Mise en service

Merci pour votre écoute